



Trop percu sur salaire la poste

Par **yanou51**, le **01/12/2010** à **22:22**

Bonjour, suite à une rupture conventionnelle avec la poste je reçois une lettre recommandée me spécifiant un trop perçu sur les deux derniers mois. double paiement d'un commissionnement sur vente (j'étais commercial à la poste) donc il me demande de rembourser 2500 euros et de leur écrire une lettre manuscrite comme quoi je leur dois bien cette somme et que je m'engage à la rembourser sous un mois. Que me conseillez-vous ? évidemment l'erreur leur ai dû puis qu'ils m'ont versé deux fois cette prime une fois en septembre et une fois en octobre.. ils veulent donc la récupérer... que peuvent-ils faire si je refuse de rembourser ? je signale qu'ils indiquent sur la fiche de salaire de septembre pour cette prime : critère individuel 01/08/10 et pour octobre prime : critère individuel 01/09/10 non peut donc penser qu'il s'agit de deux primes sur résultat pour ces deux mois différents. d'où ma question...

Par **Marion2**, le **01/12/2010** à **22:35**

N'écrivez pas cette lettre. Mais si vous ne souhaitez pas avoir d'ennuis, remboursez très rapidement ces 2500€.

Par **yanou51**, le **01/12/2010** à **22:37**

mais quel genre d'ennuis pourrais-je avoir ? clairement s'il me demande d'écrire une lettre pour se couvrir ? je pense qu'ils se sont trompés et ne sont pas sûrs de pouvoir récupérer leur argent.

Par **Marion2**, le **01/12/2010 à 22:51**

Vous savez très bien qu'ils se sont trompés et que cet argent ne vous était pas destiné. Si vous ne remboursez pas, vous risquez de vous retrouver devant un tribunal.rnJe réitère mes dires, qu'il est inutile que vous rédigiez cette lettre, mais Remboursez ces 2500€ et c'est tout !!!

Par **angelique91**, le **15/02/2013 à 14:44**

j'ai également trop perçu d'argent rnj'ai été apprentie factrice a la poste pendant 1 mois rnje leur dois 714.74rnje n'est pas de travail ni de ressources pour lers rembourser comment puis je faire a votre avis?rnmerci par avance